

**GROUPIMO**

SA au capital de 1.297.076 €

**Siège social : 12/14 av. Domergue - Immeuble Trident  
97200 FORT DE FRANCE**

RCS FORT DE FRANCE N° 432.271.534

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2019*

À Actionnaires

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA GROUPIMO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA GROUPIMO<sup>2</sup> à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de la COVID 19 sur l'exercice 2020.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris dans leur ensemble.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du 28 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SA ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou



résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SA.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

*En outre :*

- *Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SA à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF, le 29 Juin 2020

Le Commissaire aux comptes

**MO3C**, représenté par

Marc-Olivier CAFFIER





**GROUPIMO S.A.**

Immeuble sis Le Trident  
Quartier Montgerald  
97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros



**COMPTES ANNUELS**

**GROUPIMO S.A.**

Immeuble sis Le Trident

Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



## BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement Frais de développement	845 104	707 905	137 199	34 826
Concessions, brevets et droits similaires	6 647	6 647		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>851 751</i>	<i>714 552</i>	<i>137 199</i>	<i>34 826</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles	69 086	51 768	17 318	10 638
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>69 086</i>	<i>51 768</i>	<i>17 318</i>	<i>10 638</i>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations	3 312 093	1 520 999	1 791 094	466 923
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 800		19 800	17 800
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>3 331 893</i>	<i>1 520 999</i>	<i>1 810 894</i>	<i>484 723</i>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 252 730</b>	<b>2 287 319</b>	<b>1 965 411</b>	<b>530 187</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés	1 724		1 724	1 191
Autres créances	1 106 087		1 106 087	1 135 466
Capital souscrit et appelé, non versé	614 046	212 456	401 590	1 470 876
<i>Total des créances</i>	<i>1 721 856</i>	<i>212 456</i>	<i>1 509 400</i>	<i>2 607 534</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres : Disponibilités	1 338		1 338	1 287
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>1 338</i>		<i>1 338</i>	<i>1 287</i>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 723 194</b>	<b>212 456</b>	<b>1 510 738</b>	<b>2 608 821</b>
Charges constatées d'avance Frais d'émission d'emprunt à étaler	6 605		6 605	6 444
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 982 530</b>	<b>2 499 775</b>	<b>3 482 755</b>	<b>3 145 452</b>





## BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé : 1 297 076	1 297 076	1 297 076
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	129 708	128 675
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		538 774
Report à nouveau	(285 902)	(1 191 522)
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>438 893</b>	<b>367 879</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>1 579 775</i>	<i>1 140 882</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 579 775</b>	<b>1 140 882</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	1 022 360	1 012 398
Provisions pour charges	60 397	60 397
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 082 757</b>	<b>1 072 795</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 165	15 494
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	<i>12 165</i>	<i>15 494</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		313
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 822	204 929
Dettes fiscales et sociales	166 588	177 707
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>441 410</i>	<i>382 949</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	366 648	533 333
<i>Total dettes diverses</i>	<i>366 648</i>	<i>533 333</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>820 222</b>	<b>931 775</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 164 255</b>	<b>3 145 452</b>

MO3C  
 4164255 Angleterre - Belleville  
 76190 SAINT MARTIN DE L'IF  
 RCS Rouen 491.205.464  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

## COMPTE DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises Production vendue : - biens Production vendue : - services				
	959 223		959 223	871 747
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>959 223</b>		<b>959 223</b>	<b>871 747</b>
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9) Autres produits (1) (11)			39 773 91 364 109	2 032 92 763 88
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>1 090 469</b>	<b>966 630</b>
<b>Charges externes</b> Achat de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			511 039	490 061
			<i>Total charges externes</i>	<i>490 061</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>4 304</b>	<b>7 168</b>
<b>Charges de personnel</b> Salaires et traitements Charges sociales (10)			304 469 111 851	261 885 109 070
			<i>Total charges de personnel</i>	<i>370 956</i>
<b>Dotations d'exploitation</b> Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			18 376	8 090 1 500
			<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>9 590</i>
<b>Autres charges (12)</b>			90 695	73 131
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 040 735</b>	<b>950 905</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>49 734</b>	<b>15 725</b>
<b>Opérations en commun</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b> Produits financiers de participations (5) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) Autres intérêts et produits assimilés (5) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			268 457 55 852 18 324	150 056 6 328 29 000
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>342 633</b>	<b>185 384</b>
<b>Charges financières</b> Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (6) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			25 962 8 306	4 051 33 896
			<i>Total des charges financières</i>	<i>37 947</i>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>308 365</b>	<b>147 437</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>358 099</b>	<b>163 162</b>



## COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 128	163 198
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000	84 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		31 041
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 128</b>	<b>278 786</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 412	786
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17 134	34 831
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		60 602
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>20 546</b>	<b>96 219</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(14 418)</b>	<b>182 567</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(95 212)	(22 150)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 439 230</b>	<b>1 430 800</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 000 337</b>	<b>1 062 921</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>438 893</b>	<b>367 879</b>



## ANNEXE

1. Règles et méthodes comptables
2. Evénements significatifs
3. Evènements post clôture et perspectives
4. Notes sur le Bilan Actif
5. Notes sur le Bilan Passif
6. Notes sur le Compte de Résultat
7. Autres informations





Exercice clos le : 31/12/2019

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 3.482.755 Euros

Bénéfice : 438.893 Euros

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

(Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 GROUPIMO S.A. n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant plus atteints).

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Présentation de la société

Fondée en Août 2000, par ses actuels dirigeants, la Société GROUPIMO S.A., est une société Holding et un groupe qui intervient dans les métiers des services à l'immobilier sur les Départements Français d'Amérique.

L'administration de biens (gestion et syndic), l'intermédiation immobilière (transaction, location et commercialisation de programmes neufs et anciens), et les métiers annexes (diagnostic, expertise, courtage assurance, courtage financier, travaux, formation, CII, ...), constituent les activités des sociétés du groupe.

Depuis l'an passé, toutes les activités classiques d'agence immobilière d'habitation, ont été regroupées sous l'appellation Groupimo (Groupimo Syndic, Groupimo Gestion, Groupimo le Marché de l'immobilier).

Avec une culture forte basée sur les nouvelles technologies et le libre, GROUPIMO développe chaque jour de nouvelles fonctionnalités pour ses clients.





L'équipe Webdev est au cœur de ses développements au sein de la société SUPIMO. Elle regroupe des talents basés aussi bien en Martinique, qu'au Canada, à Paris, et au Cameroun.

Regroupées au sein d'un système d'information globale dénommé MatriXimo, l'ensemble des métiers communique, travaille, interagit depuis cet espace commun. L'espace client développé exclusivement couvre progressivement ainsi tous les métiers de l'immobilier en permettant aux clients une information immédiate. Les annonces sont accessibles directement depuis n'importe quel support pour répondre à l'évolution liée aux modes de connexion (smartphones, tablettes, ...).

De nombreux projets sont en cours de déploiement. Ils sont mis à disposition de notre clientèle. Il est aussi prévu de commercialiser les applications de façon autonome dès cette année.

### **Immobilisations financières et créances rattachées**

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués au chiffre d'affaires.

### **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients et comptes rattachés sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de non recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Dépenses de publicité et de marketing**

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges.

### **Provisions pour risques et charges**

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes.



## Droit individuel à la formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister pour le secteur privé.

Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014 (507H00 sur GROUPIO), et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

## 2. Evènements significatifs

Avec un résultat d'exploitation de 50 k€ en 2019 contre 16 k€ en 2018, l'exercice a été très bon avec un triplement du Rex.

Les activités de nos filiales, purement commerciales, ont été très bonnes en 2019.

Différentes procédures judiciaires sont en cours de finalisation, tant en demande qu'en défense, et pourraient avoir des conséquences importantes dans les comptes :

CRCAM (Caisse Régionale du Crédit Agricole de Martinique) :

Par décision rendue le 24 janvier 2017, la cour d'appel a condamné le Crédit Agricole Martinique à payer la somme de 126 000€ en liquidation de l'astreinte qui avait été fixée par le juge des référés en février 2009.

Le Crédit Agricole Martinique se refusant systématiquement d'exécuter les décisions de justice rendues à son encontre, le juge de l'exécution a rendu un jugement le 18 décembre 2017 validant les mesures d'exécution forcée entreprises par Groupimo pour le recouvrement de sa créance.

Cette décision exécutoire a fait l'objet d'un énième recours de la part du CRCAM.

Par décision rendu le 19 mars 2019, la Cour d'Appel de Fort de France a confirmé le jugement rendu le 18 décembre 2017 par le Juge de l'Exécution, prononçant à l'encontre de crédit Agricole Martinique une condamnation complémentaire de 3 k€ au titre de l'article 700

### BANQUE DELUBAC

La BANQUE DELUBAC détentrice d'une créance admise au passif de la société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC, a assigné GROUPIO en sa qualité de caution solidaire (personne morale) de sa filiale liquidée en 2011.

LA BANQUE DELUBAC a demandé la condamnation de GROUPIO à payer la somme de 193.271,13 euros au titre de prêts consentis à sa filiale en 2007 et 2008.

Par jugement en date du 17 décembre 2015 le Tribunal de Commerce de NANTERRE a condamné la société GROUPIO à payer à la banque DELUBAC la somme de 193.271,13 euros avec exécution provisoire.





La condamnation a été passée en charge sur l'exercice 2016.

L'exécution de cette condamnation provisoire s'étant achevée au cours du mois de juin 2018, la société Groupimo a procédé au rétablissement de la procédure au rôle de la Cour d'Appel de Versailles.

Par arrêt en date du 16 avril 2019, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en ce qu'il a condamné la société GROUIMO à payer à la banque DELUBAC la somme de 193k euros. Néanmoins, la cour a fait entièrement droit à la déchéance des intérêts conventionnels en suite du défaut d'information des cautions, ce qui constitue un titre exécutoire pour la restitution de 90k € par la BANQUE DELUBAC au profit de la société GROUIMO.

Cette procédure est aujourd'hui totalement soldée, et exécutée.

## BANQUE POPULAIRE

La société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC, filiale de la société Groupimo a été placée en liquidation judiciaire le 25 octobre 2011. La BRED BANQUE POPULAIRE détentrice d'une créance admise au passif de la société MARTINIQUE TRANSACTION SYNDIC, a assigné Groupimo en sa qualité de caution solidaire (personne morale) de sa filiale

Une proposition amiable de règlement a été faite à la banque par Groupimo. Cette offre a été rejetée sans motivation, ni contre proposition.

LA BRED BANQUE POPULAIRE demande la condamnation de Groupimo à payer la somme de 892 854, 27 euros au titre du prêt consenti à sa filiale le 27 février 2008.

L'affaire a été plaidée le 2 octobre 2018.

Le délibéré qui était attendu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 n'a toujours pas été rendu à au jour de la rédaction du présent document.

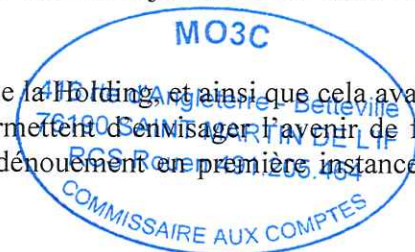
La société Groupimo n'a pas passé de provision pour les intérêts conventionnels en raison de l'absence de notification par la banque de son obligation d'information à la caution, conformément à la jurisprudence Delubac citée ci-dessus. Seuls les intérêts légaux sont provisionnés.

### 3. Evènements post-clôture et perspectives

GROUIMO est un groupe d'administration de biens. Après avoir constitué 50% de son chiffre d'affaires en 2007, les activités commerciales non récurrentes (transaction vefa, ...) ne représentaient aujourd'hui plus que 10% de l'activité. Ce chiffre devrait sensiblement augmenter du fait des mandats de transaction en cours.

Groupimo a Redressé une situation qui aurait pu paraître désespérée et affiche aujourd'hui un bilan de très bonne qualité, conforté par une longue période.

La reconstitution des capitaux propres est finalisée. Au niveau du bilan de la Holding et ainsi que cela avait été précédemment annoncé, les capitaux propres ont été reconstitués et permettent d'envisager l'avenir de façon très positive. Il ne reste plus qu'une procédure (provisionnée) dont le dénouement en première instance est attendu (voir infra « banque populaire »).







Eléments post-clôture :

Procédures :

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019.

Le montant de l'abonnement qui s'élevait à la somme de 3 k€ en 2017 a brusquement augmenté de plus de 500% en 2018 pour atteindre 17k €, suite à l'opération de division du nominal des actions. Cela alors même que la capitalisation boursière de la société GROUPIMO n'avait pas augmentée, et que les éléments contractuels et accessibles d'Euronext ne donnaient pas cette information.

Le contentieux est donc né de l'interprétation des conditions tarifaires non accessible au moment de l'opération de split. L'affaire est actuellement pendante devant les tribunaux mais nous estimons, en fonction des éléments en notre possession, avoir de sérieuses possibilités de gagner cette procédure qui porte, sur 3 années, sur un montant maximal de 50k.

Info Grèves Début 2020

De nombreux mouvements sociaux ont à nouveau perturbés nos activités. La réforme des retraites avec, entre autre, la grève de la Poste pendant de trop nombreuses semaines en début d'année ont eu un impact négatif sur l'économie des marchés antillo guyanais.

Info Coronavirus

Les activités ont été affectées par le COVID-19 à compter du 16 Mars 2020, date de l'obligation administrative de fermeture des commerces recevant du public. GROUPIMO constate l'importante baisse d'activité de ce fait et s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré. A la date d'arrêtés des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019, la direction de GROUPIMO n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause, ni la poursuite, ni la positivité, de son exploitation.

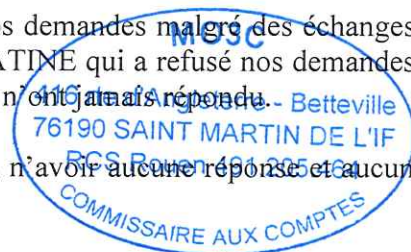
Demande de PGE

Malgré le lancement à grand renfort de communication des Prêts Garantis par l'État (PGE) aucun établissement bancaire n'a répondu favorablement à nos nombreuses demandes.

Les établissements consultés sont :

La Banque DELUBAC, qui n'a, à ce jour, tout simplement pas répondu à nos demandes malgré des échanges prometteurs, La Banque Postale qui a refusé nos demandes, La Banque PALATINE qui a refusé nos demandes de PGE, et les caisses d'épargne qui malgré leur campagne de communication n'ont jamais répondu.

Nous avons donc demandé au médiateur du crédit assistance, pour, là encore, n'avoir aucune réponse et aucun suivi.



#### 4. Notes sur le bilan actif

##### OPTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU REGLEMENT CRC 2004-06

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
<b>Frais d'acquisition des</b> - Immobilisations corporelles et incorporelles - Titres immobilisés et titres de placement	01.01.2005	✓		✓
<b>Coût d'emprunts activables</b> - Montant comptabilisé à l'actif				✓
<b>Dépenses de développement remplissant les critères d'activation</b> - Montant comptabilisé à l'actif	31.12.2007		✓	

##### ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	736 313	115 438	-	851 751
Terrains	-			0
Constructions	-			0
Autres immobilisations corporelles	58 319	11 991	(1 224)	69 086
Avances et acomptes	-		-	-
Immobilisations financières	2 012 964	1 326 171	(7 241)	3 331 894
<b>TOTAL</b>	<b>2 807 596</b>	<b>1 453 600</b>	<b>(8 465)</b>	<b>4 252 731</b>

Amortissements	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	701 487	13 065	-	714 552
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Autres immobilisations corporelles	47 681	5 310	(1 224)	51 767
<b>TOTAL</b>	<b>749 168</b>	<b>18 375</b>	<b>(1 224)</b>	<b>766 319</b>

Les logiciels et les licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les coûts de développement des sites Internet sont immobilisés et amortis sur 5 ans. L'augmentation du poste « immobilisations incorporelles » pour 115.4 K€ correspond à de nouveaux travaux de conception en matière d'innovations informatiques engagés sur l'année 2019 par l'intermédiaire de notre société filiale SUPIMO. Ces travaux seront également amortis sur 5 ans.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation.

L'augmentation de ce poste correspond à :

- l'augmentation du capital de la société GROUPE G pour un montant de 1.278.672 € par incorporation de la créance que détenait GROUPE G au titre de son compte courant.



- l'augmentation du capital social de la société VRP pour un montant de 40.499 € par incorporation de la créance « client » que détenait GROUPEPIMO,
- le rachat de 250 parts sociales de la société SUPIMO pour un montant de 4.000 €. La filiale SUPIMO est dorénavant détenue à 100 % par GROUPEPIMO,
- aux parts sociales souscrites dans le capital de notre nouvelle filiale ADMINIMO pour un montant de 1000 €, filiale détenue à 100% par GROUPEPIMO. Cette société a pour objet social « l'animation l'accomplissement de prestations de services et de conseils de tous groupes de sociétés ; l'assistance aux sociétés en matière administrative, comptable et économique ».

La diminution de ce poste correspond à la sortie des titres de la société DPS suite à sa liquidation en date du 23/01/2019.

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

#### Durées d'amortissement

##### *Immobilisations non décomposées :*

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME

##### *Immobilisations décomposées :*

Structure :

Amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : Amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

#### Mode d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	mode	durée	Structures		Composants	
			mode	durée	mode	durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1-5 ans				
Terrains	N/A					
Constructions	Linéaire	7 ans	Linéaire	50 ans	Linéaire	10-25 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3-7 ans				





## Etat des créances :

Les créances de GROUPIMO SA se détaillent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres Immobilisations financières	19 800		19 800
Avances et acomptes versés	1 724	1 724	
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	1 106 087	256 930	849 157
Personnels et comptes rattachés			
Sécurités sociales et autres organismes sociaux	1 375	1 375	
Impôt sur les bénéfices	209 413	209 413	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 615	8 615	
Groupe et associés	394 238	394 238	
Débiteurs divers	404	404	
<b>TOTAL</b>	<b>1 741 656</b>	<b>872 699</b>	<b>868 957</b>

Le poste « client douteux » est soldé au 30/06/2019. Ce poste concernait des créances « clients » détenues auprès des sociétés COLYSE et DPS. Ces créances sont devenues irrécouvrables suite à la liquidation de ses sociétés au cours du 1er semestre 2019. Les provisions, constituées sur les années antérieures, ont été reprises en totalité.

Les créances clients sont principalement des créances intragroupes.

Au 31/12/2018, la société GROUPIMO détenait une créance de 983.315 € sur sa filiale GROUPIMO GESTION. Afin de permettre à sa filiale d'apurer cette dette, un protocole d'accord de paiement sur 120 mois a été signé en aout 2019.

La créance « Etat, impôt sur les bénéfices » pour 209.413€ concerne des crédits d'impôts relatifs aux CIR des années 2015 à 2019 pour GROUPIMO et ses filiales.

Nos demandes de CII des années 2015 à 2017 ont fait l'objet d'un refus par l'administration fiscale. Une provision pour impôts de 60.4 K€ avait été comptabilisée au 31/12/2018 pour couvrir ce risque. Suite au rendez-vous d'avril 2019 avec l'administration dans le cadre de notre demande de recours hiérarchique, l'administration a maintenu sa position sur l'éligibilité de nos dépenses au CIR.

Un nouveau recours avait été constitué par l'envoi d'une réclamation contentieuse à la DGFIP qui a également été rejetée.

La société Groupimo ainsi que ses filiales Groupimo Gestion et Madinina Syndic ont donc saisi le Tribunal administratif de Fort de France le 3 décembre 2019 afin de contester ces décisions de rejet. En parallèle, des recours gracieux ont été déposés le 12 novembre 2019 auprès du médiateur inter-entreprise afin qu'un expert de la Direction Générale des Entreprises puisse rendre un avis d'éligibilité objectif.

Concernant notre CII 2018, l'administration est en attente de notre dossier technique pour traiter notre demande. Ce dernier devrait être déposé d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

La rubrique « Groupe et associés » est constituée des comptes courants des filiales de Groupimo S.A.

Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 212.456 € au 31/12/2019.



Une provision complémentaire de 16 K€ a été passée au titre des comptes courants débiteurs de la société BOLAMO. Une avance de trésorerie a été accordée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019 pour permettre à BOLAMO d'honorer un protocole de paiement.

En 2019, la société DFA a remboursé les sommes qu'elle devait au titre de son compte courant pour 4.1 K€, la provision correspondante a été reprise.

Suite à la liquidation de la société DPS au 1<sup>er</sup> semestre 2019, la provision sur compte courant constituée sur les exercices antérieurs a été reprise pour 7 k€. La perte financière correspondante a été comptabilisée en charges.

### Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6.605 €.

## 5. Notes sur le bilan passif

### Capital social (actions ou parts)

Le capital social s'élève à 1.297.076 euros. Il est composé de 12 970 760 actions de 0.10 euro.

### Variation des capitaux

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital social	1 297 076			1 297 076
Prime démission, de fusion, d'apport	0		-	
Réserve Légale	128 675	1 033		129 708
Autres réserves	538 774		-538 774	0
Report à nouveau	(1 191 522)	905 620		(285 902)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	367 879	438 893	(367 879)	438 893
Provision réglementée				
<b>TOTAL</b>	<b>1 140 882</b>	<b>1 345 546</b>	<b>(906 653)</b>	<b>1 579 775</b>

Lors de l'assemblée générale du 29/06/2019 :

- il n'a décidé d'aucune distribution de dividende,

- il a été décidé d'une part, d'affecter le montant des « autres réserves » qui s'élevait à 538.774 € au compte « report à nouveau » et d'autre part, d'affecter 1.033 € en « réserve légale ».



## Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provisions pour litige				
Provisions pour Impôts	60 397			60 397
Autres provisions pour risques et charges	1 012 398	9 962		1 022 360
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 795</b>	<b>9 962</b>	<b>-</b>	<b>1 082 757</b>

La provision pour impôts, constituée en 2018, concerne le risque lié au rejet de nos demandes de CII des années 2015 à 2017. Cette somme n'a pas été perçue.

Des provisions pour charges financières ont été comptabilisées en charge en 31/12/2019 pour 9.962 €. Elles concernent :

- des intérêts dans le dossier nous opposant à la SGBA pour 2.6 k€,
- des intérêts sur échéancier en cours de paiement dans le dossier BIRD pour 7.4 k€.

## États des dettes

	Montant bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	12 165	12 165		
Clients, avoirs à établir	1 054	1 054		
Dettes fournisseurs	274 822	274 822		
Dettes fiscales et sociales	166 588	166 588		
Autres dettes	292 793	292 793		
Groupe et Associés	72 801	72 801		
<b>TOTAL</b>	<b>820 223</b>	<b>820 223</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6. Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 959.223 euros comprend des prestations facturées par la holding à ses filiales pour un montant de 952.813 euros. Il est en hausse par rapport à l'année précédente compte tenu de l'augmentation de l'activité de nos filiales..

### Résultat financier

	31/12/2019
Produits de participation	268 457
Revenus des autres créances	3 664
Autres produits financiers	52 188
Reprise provisions charges financières	11 083
Reprise provisions pour dépréciation	7 241
<b>Total</b>	<b>342 633</b>
Charges d'intérêt	1 346
Charges financières sur comptes du Groupe	6 960
Dotations aux provisions pour dépréciation	16 000
<b>Total</b>	<b>24 306</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>318 327</b>





GROUPEMO a perçu 268.5 k€ de produits de participation au titre des résultats de l'année 2019 de ses filiales, contre 150k en 2018. Ces produits se décomposent en : 11 k€ de COMAPHI, 21 k€ de MADININA SYNDIC (nom commercial GROUPEMO SYNDIC), 26 k€ d'EXPERTIM, et 209 k€ de GROUPEMO GESTION.

Les revenus des autres créances pour 3.7 k€ concernent les intérêts de 2019 perçus au titre du protocole d'accord de paiement avec la société GROUPEMO GESTION.

Les autres produits financiers pour 52.2 k€ concernent les intérêts qui nous ont été remboursés dans le dossier DELUBAC (cf supra).

Les reprises pour provisions sur charges financières pour 11.1 k€ concernent les comptes courants des sociétés DPS et DFA. La charge financière relative à DPS a été comptabilisée en « charges financières sur compte du Groupe » pour 7 K€.

La reprise pour provision sur dépréciation des titres de participation pour 7.2 K€ fait suite à la sortie des titres de la société DPS liquidée en janvier 2019.

Les charges d'intérêts pour 1.3 k€ concernent des intérêts bancaires et des intérêts sur comptes courants d'associés.

La dotation pour charges financières de 10 k€ concerne des provisions relatives aux dossiers SGBA et BIRD.

La dotation aux provisions pour dépréciation à hauteur de 16 k€ concerne la provision sur compte courant de la société BOLAMO.

### **Résultat exceptionnel :**

#### **Détail des charges exceptionnelles :**

- Condamnation procédures judiciaires pour 9.9 k€
- VCN des immobilisations financières pour 7.2 k€, concerne la mise au rebus des parts sociales de la société DPS suite à sa liquidation en janvier 2019.
- Créances prescrites pour 3.4 k€

#### **Détail des Produits exceptionnels :**

- Fournisseurs et autres dettes prescrites pour 3.1 k
- Produits sur procédures judiciaires pour 3 k€

### **Transfert de charges**

Il s'agit principalement de l'indemnisation perçue au titre d'un sinistre de 2019



## 7. Autres informations

### Rémunération des dirigeants

	Rémunération	Avantages en nature	Total
Stéphane Plaissy	42 086	0	42 086
Didier Nicolai	42 086	0	42 086
Philippe Kault	0	0	0

### Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif Moyen Salarie	Effectif mis à disposition	Effectif total	%
Ingénieurs et cadres	6	-	6	75%
Employées	2	-	2	25%
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>

### Information sur les parties liées

Au compte de résultat :

	31/12/2019
<b>Produits</b>	
Prestations de services	952 813
Produits de participation	268 457
Revenu des autres créances	3 662
Reprise provisions charges financières	4 123
<b>Charges</b>	
Autres achats et charges externes	8 679
Dotation provisions charges financières	16 000

Au bilan :

	Brut	Provision	Net
<b>Actif</b>			
Titres de participation	3 312 093	1 520 999	1 791 094
Créances clients et comptes rattachés	1 097 895	0	1 097 895
Autres créances	394 238	212 456	181 782
<b>Passif</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	48 706		48 706
Autres dettes	28 323		28 323



## Tableau des filiales et participations au 31 12 2019

Informations financières	Capital	Capitaux propres	Quota part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
MADININA SYNDIC	8 000	143 295	100	8 000	8 000	2 190	0	1 129 373	88 790	21 595
COM APHI	8 064	46 188	100	3 024	3 024	0	0	121 474	21 602	11 034
M.I.GUYANE	47 360	-179 880	80	160 000	0	0	0	268 565	64 329	0
EXPERTIM	500	-2 002	100	500	500	27 463	0	527 806	-11 122	26 160
GROUPEMO GESTION	1 748 772	2 160 203	100	2 690 696	1 730 696	149 482	0	1 337 040	161 064	209 668
DFA	1 000	-3 724	100	100 000	0	0	0	0	22 463	0
BOLAMO	8 100	44 169	100	300 000	0	213 756	0	0	33 824	0
ENCLOS	1 000	0	100	999	0	0	0	0	1 085	0
SUPIMO	1 000	17 189	100	4 750	4 750	313	0	141 585	-9 858	0
LYBY	1 524	-34 542	1	2 624	2 624	0	0	0	-4 079	0
VRP	40 500	-92 850	100	40 500	40 500	864	0	192 717	-50 774	0
ADMINIMO	1 000	1 000	100	1 000	1 000	170	0	0	n/a	n/a

GROUPEMO détient des participations, pour lesquels nous exposons les travaux réalisés afin de valider les valeurs bilancielles :

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur brute de la participation non significative :
  - o VRP : Valeur brute de 40500 €
  - o Expertim : Valeur brute de 500 €
  - o Sup imo : Valeur brute de 4750 €.
  - o Madinina syndic : Valeur brute de 8 000 €.
  - o SCI LYBY : Valeur brute des titres de 2624 €.
  - o Comaphi : Valeur brute des titres de 3 024 €.
  - o Adminimo : Valeur brute des titres de 1000 €
- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur nette de la participation (dépréciée) :
  - o Enclos : Valeur brute de 999 € dépréciée à 100 %
  - o DFA : Valeur brute de 100 000€ dépréciée à 100 %.
  - o Bolamo : Valeur brute de 300 000 € dépréciée à 100%.
  - o MI Guyane : Valeur brute de 160 000 € dépréciée à 100 %.





- Participation ayant fait l'objet d'une comparaison entre la VNC, la valeur vénale et la valeur actuelle :
  - o Groupimo Gestion : Valeur Brute 2.690.696 € dépréciée à hauteur de 960 000 €. Ces titres ont fait l'objet d'une évaluation de sa valeur vénale sur la base du chiffre d'affaires moyen de 2017 et 2018 auquel il a été appliqué un coefficient multiplicateur de 2, coefficient habituellement appliqué pour cette activité. La valeur actuelle a été déterminée sur la base d'une extrapolation des flux de trésorerie actualisés, méthode communément appelé méthode des « DCF ». Pour ce faire il a été appliqué un taux de WACC de 12.26%, un taux Béta de 0.80 par mesure de prudence et un taux de croissance à l'infini de 1%. La comparaison des ces valeurs permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de constater une dépréciation complémentaire au 31/12/2019.

### Impôt sur les bénéfices – Informations sur le calcul de l'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale

Dénomination	Sté Filiale	Sté Mère	Résultat fiscal corrigé pour détermination résultat d'ensemble		Charge d'impôt comme en l'absence d'intégration	Comptabilisation impôt société		Déficits restants à reporter	
			Bénéfice	Déficit		Intégration Fiscale - charges	Intégration Fiscale - produits	Avant entrée dans le groupe	Au titre du Groupe
GROUPIMO		X	89 745				44 558		5 253 531
BOLAMO	X		31 094		1 300	1 300			
DFA	X		8 041						
COMAPHI	X		23 174		3 476	3 476			
GROUPIMO GESTION	X		151 276		12 646	12 646			
MADININA SYNDIC	X		114 613		27 136	27 136			
ENCLOS	X		1 085						
EXPERTIM	X			11 111					
VRP	X			50 048					
SUPIMO	X			9 924					
<b>TOTAUX</b>			<b>419 028</b>	<b>71 083</b>	<b>44 558</b>	<b>44 558</b>	<b>44 558</b>	<b>0</b>	<b>5 253 531</b>
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE 2019</b>				<b>347 945</b>					

Les déficits fiscaux restant à reporter (5.253k) constituent aujourd'hui une vraie richesse pour Groupimo.

### Crédit impôt recherche/innovation (CIR/CII)

Dans le cadre des travaux engagés en matière d'innovations informatiques sur l'année 2019, GROUPIMO a constitué un dossier pour bénéficier du CII.

Ce CII, d'un montant total de 50.654 €, a été comptabilisé au crédit du compte 699100.

Le remboursement anticipé a été demandé auprès de l'administration fiscale le 18 mai 2020 suite au dépôt des formulaires 2572, 2573 et 2069–RCI.

Malgré les annonces étatiques garantissant, dans le cadre de la crise du covid-19, le remboursement du CII dans un délai de 3 jours à compter du dépôt du dossier, force est de constater que nous demeurons dans l'attente d'un règlement.





## Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires de commissaire aux comptes s'élèvent à 20.700 € pour l'année 2019.

## Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

	Exercice en cours	Exercice précédent
Indemnités de fin de carrière	21 088	18 654

### Méthodes et hypothèses utilisées :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

#### - Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est de 5,4%. Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ce taux est proche des taux au 31/12/2012 des obligations long terme sur le marché financier des maturités comparables aux durées résiduelles moyennes d'activité des salariés du Groupe. Toutefois, ce taux a été déterminé en excluant les valeurs financières, soumises à des fortes variations.

#### - Modalité de départ

L'hypothèse retenue est un départ à l'initiative de l'employé, l'indemnité versée est l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (CCN N° 3090 - Art.34). Pour les sociétés ne relevant pas de la convention collective, les calculs ont été effectués en supposant que l'indemnité versée est égale à l'indemnité de base du code du travail. Cette indemnité est soumise à charges sociales.

#### - Age de départ à la retraite

Les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans.

## Engagements financiers

Le montant des avals, cautions et garanties données à des tiers s'élève à 820.000 euros pour l'exercice 2019

K€	31/12/2019	31/12/2018
----	------------	------------

### Engagements donnés

Avals, cautions et garanties données à des tiers  
Dont montant restant de l'engagement

